

N.° 4 Du Neuf Janvier an 1817.

 ACTE DE NAISSANCE de Jean-François Guégan,
né le jour d'hier, à midi heure,
du Soir, fils légitime de François Guégan,
profession de Cultivateur, âgé de cinquante-cinq ans,
et de Marie-Jeanne Caout, âgée
de trente-neuf ans, profession de Ménagère, demeurant
à Ploubazlanec.

L'enfant présenté à l'Officier de l'Etat civil a été reconnu être du sexe
Masculin.

La déclaration de la naissance a été faite par François
Guégan, père de l'enfant, âgé de cinquante-cinq ans,
profession de Cultivateur,
demeurant à Ploubazlanec.

Premier témoin, Yves Guillou, âgé
de trente-sept ans, profession de Cultivateur,
demeurant à Ploubazlanec.

Second témoin, François Penou, âgé
de trente-quatre ans, profession de Cultivateur,
demeurant à Ploubazlanec.

Lecture donnée de ce que dessus, les comparans et témoins ont déclaré
Savoir Signer, excepté François Penou qui
ne signe. François Guégan
Yves Guillou

Constaté suivant la loi, par moi Laurent Le Goff Maire
de Ploubazlanec, Officier de l'Etat civil soussignant.

